



CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Extrait de procès-verbal de la séance de Conseil Communal du jeudi 4 février 2016

Présidence: M. Daniel CALABRESE

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal N° 92 relatif à une demande de crédit concernant la pérennisation de Nyon Région Télévision;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

d'amender le préavis municipal en ajoutant un point IV.

- I. d'accorder un montant de CHF 130'000.- à titre de participation au budget 2016 de fonctionnement de NRTV;
- II. d'accorder un montant unique et ponctuel de CHF 20'000.- à titre de participation au budget 2016 d'investissement de NRTV;
- III. d'accorder un montant exceptionnel de CHF 25'000.- à la Municipalité pour l'octroi de mandats commerciaux à NRTV.
- IV. *de présenter un rapport sur l'opération de sauvetage de la chaîne et l'évolution de la situation future de NRTV. Ce rapport doit être factuel et notamment contenir des éléments chiffrés sur la situation de NRTV. Il devra être présenté à l'assemblée délibérante, au plus tard au moment du dépôt du budget 2017.*

«Conformément aux articles 110 et ss. LEDP:

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.»

Pour le Bureau du Conseil communal

Le président:

Daniel Calabrese



La secrétaire:

Mireille Tacheron